Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260701-2026_07_075-DE

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
KASTELL-NEVEZ-AR-FAOU

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures (**1er juillet 2026** à 19 h 00), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.
La convocation a été affichée en Mairie le 25 juin 2026.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, DEROUT Nathalie, DELAPORTE David, LALLOUET Michèle, LEVENEZ Jacques, GARNIER Fabienne, NOEL Bernard, PERON Liza, DUFOUR Gwénaëlle, COSQUER Marième, LE SANN Renan, CARRIOU Cyrielle, GOARNISSON Mathieu, CADUDAL Elodie, RIOU Yvon, CORBEL Sabrina, GRISON Tristan, HANQUIER Fabienne, GLEVAREC Frédéric, MARQUE Michel.

Étaient absents excusés : L'HARIDON Lionel, LAMBOLEY Annick, FERELLEC Christophe, CORRE Marion.

Étaient absents : TOULANCOAT Anthony, CHAMINAND Frédéric, THELLIEZ Nicole.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs :
L'HARIDON Lionel donne pouvoir à LE SANN Renan,
LAMBOLEY Annick donne pouvoir à COSQUER Marième,
FERELLEC Christophe donne pouvoir à LALLOUET Michèle,
CORRE Marion donne pouvoir à DEROUT Nathalie.

Secrétaire de séance : NOEL Bernard.

Était également présente : GUYAVARCH Isabelle (Directrice Générale des Services).

N° 2026-07-075 : Budget principal décision modificative n°1

Rapporteur : LALLOUET Michèle

Lors du vote du budget, les inscriptions budgétaires n'étaient pas suffisantes pour les chapitres suivants :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260701-2026_07_075-DE

- Le remboursement des emprunts, la ligne doit être abondée en ce sens pour 210 000€ (remboursement d'emprunt du CCAS). Etant donné que la section d'investissement a été votée en sur équilibre, la dépense n'a pas besoin d'être équilibrée.
- Les écritures de régularisation d'ordre entre section afin de réaffecter les études dans l'article comptable définitif.

Au vu de ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les écritures suivantes :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE			
Section d'investissement			
Dépenses		**Recettes**	
Libellé	**Montant**	**Libellé**	**Montant**
041 – 2152- Installation de voirie	+14 550.00 €	041-2031-Etudes	+14 550.00 €
1641- Remboursement d'emprunt	+210 000.00		
TOTAL	**224 550.00 €**	**TOTAL**	**14 550.00 €**

Vote	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Le Secrétaire de séance,
NOEL Bernard

Le Maire,
BRABAN Tugdual